

4 mai 2019

ÉPREUVE DE COMPRÉHENSION ET EXPRESSION

Consignes aux candidats

Durée de l'épreuve : 1 heure

Vous devez commencer par remplir la partie administrative de votre fiche optique, avec indication de votre nom, prénom, intitulé de matière et en cochant les cases de votre identifiant personnel, le numéro QCM.

- L'épreuve de Compréhension et Expression se déroule sur 1 heure et est constituée de 28 questions obligatoires.
- Chaque question comporte cinq propositions : A, B, C, D, E.
- Pour chaque question une seule proposition est vraie. Vous cochez donc la réponse correspondant à votre choix.
- Toute case correctement remplie entraîne une bonification.
- Toute erreur est pénalisée.
- **Il est donc préféré une absence de réponse à une réponse inexacte.**
- Seule la fiche optique est ramassée en fin d'épreuve.

LES CALCULATRICES NE SONT PAS AUTORISÉES

Durée de l'épreuve : 1 heure

Vérifiez que votre épreuve est constituée de 17 pages numérotées de 1 à 17. Dans le cas contraire, demandez un nouveau sujet.

ÉPREUVE COMPRÉHENSION ET EXPRESSION

Durée : 1 heure

Internet et la brutalisation du débat public

par Romain Badouard , le 6 novembre 2018 publié sur le site laviedesidees.fr

« Internet et la brutalisation du débat public », *La Vie des idées*, 6 novembre 2018. ISSN : 2105-3030.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-et-la-brutalisation-du-debat-public.html>

Internet nous rend-il plus agressifs, ou plus tolérants à l'égard de l'agressivité, dans nos discussions politiques du quotidien ? Romain Badouard dresse une cartographie de la violence des débats en ligne, de ses usages et de ses effets.

[...] Internet nous rend-il plus agressifs, ou plus tolérants à l'égard de l'agressivité, dans nos discussions politiques du quotidien ? Pour certains observateurs, il semble indéniable qu'internet, et les réseaux sociaux en particulier, favorisent la « violence expressive », engendrent un « ensauvagement » des relations sociales ou accompagnent une « démocratisation de la méchanceté ». De notre côté, nous

5 préférons aborder le sujet en mobilisant le concept historiographique de « brutalisation », qui désigne initialement un processus d'amplification de la violence politique dans l'entre-deux-guerres, hérité de l'expérience de la Première Guerre Mondiale. Dans le contexte qui nous intéresse ici, toute connotation guerrière ou toute analogie avec le climat politique de l'époque est à proscrire : si nous utilisons le terme de « brutalisation », c'est pour nous intéresser, comme les historiens qui ont mobilisé ce concept dans

10 leurs travaux, au double processus de banalisation et de légitimation de la violence dans le débat public, qui semble aujourd'hui à l'œuvre dans différents espaces de discussion en ligne.

Les causes de la banalisation de la violence dans les conversations politiques du quotidien sont plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord et dépassent largement la seule question de l'anonymat des internautes. Celle-ci présente des racines culturelles, tant les pratiques d'échange propres au web

15 disposent de leurs propres codes, mais aussi sociales, quand l'agressivité en ligne se trouve des justifications morales. Notre objectif est également de montrer que la violence peut constituer une ressource stratégique dans le cadre de controverses autour de sujets de société : faire taire un adversaire en l'intimidant permet alors d'occuper l'espace du débat et d'assurer une visibilité optimale aux arguments que l'on défend. Les plateformes de réseaux sociaux ne sont par ailleurs pas exemptes de

20 responsabilités dans ce dossier, dans la mesure où leur *design* comme leurs modèles économiques favorisent la propagation de contenus virulents, voire haineux. Les pouvoirs publics, de leur côté, incitent les plateformes à s'investir davantage dans la régulation des contenus qu'ils hébergent, laissant paradoxalement courir le risque d'une privatisation des pouvoirs de censure sur internet.

La qualité du débat en ligne

25 Au début des années 2000, un courant de recherche à la croisée des sciences politiques et des sciences de la communication s'est formé autour de l'analyse des formes de délibération sur internet. Au moyen de méthodes de codage des conversations, les chercheurs et chercheuses de ce champ ont entrepris de caractériser la culture de débat ayant émergé en ligne. L'enjeu était de comprendre si les conditions de prise de parole offertes par internet permettaient aux individus de s'émanciper d'un certain nombre de

30 carcans sociaux, d'évaluer la dimension constructive des conversations en ligne ou encore d'étudier les

registres d'expression utilisés pour parler de politique au quotidien. Ces travaux ont mené à des résultats parfois contradictoires : selon certains, internet permet aux individus qui n'osent pas prendre la parole en public de faire valoir leurs arguments dans des conversations politiques, alors que selon d'autres les dynamiques de discussion dans les forums ne font que renforcer la domination des leaders d'opinion et
35 réduire au silence les avis minoritaires. De la même façon, certaines enquêtes mettent en lumière la dimension constructive des discussions quand celles-ci ont pour objectifs de prendre des décisions affectant une communauté, ou quand celles-ci se déroulent dans des espaces non partisans, alors que d'autres soulignent la fréquence des dynamiques d'enfermement idéologique quand les internautes campent sur leurs positions ou radicalisent leurs argumentaires.

40 La première conclusion que l'on peut tirer de cette somme d'études hétérogènes est qu'on ne débat pas mieux ou moins bien sur internet qu'en face-à-face : on y débat *autrement*. La seconde est qu'il n'existe pas *une* façon de débattre sur internet, mais que chaque espace d'échange présente ses propres standards de discussion en fonction du public qui s'y retrouve (public homogène ou hétérogène), de la finalité de la discussion (parvenir à une décision commune ou échanger de manière informelle) et de
45 l'architecture de l'espace de débat (les technologies mobilisées pour échanger engendrent des dynamiques plus ou moins délibératives).

Si la « qualité » d'un débat est relative à l'espace dans lequel il prend place, il en va de même pour la perception de l'agressivité : dans de nombreux espaces d'échange en ligne, l'agressivité est un registre d'expression comme un autre et ne constitue pas un obstacle à la bonne tenue de la discussion. [...] La
50 tolérance à l'égard des propos virulents se vérifie particulièrement lorsque la violence expressive est tournée vers l'objet de la discussion plutôt que vers un interlocuteur en particulier. [...]

Transgresser les normes

Un autre cas où la violence des propos tenus fait l'objet d'une certaine tolérance est celui des « trolls ». Le qualificatif de « troll » désigne un internaute plus ou moins malveillant dont l'objectif est de « pourrir »
55 des fils de discussion en générant artificiellement des polémiques. Pour ce faire, il exprime un désaccord systématique avec ce qui se dit, dénigre ses interlocuteurs ou tient des propos absurdes dans le seul but d'irriter les autres participants à la discussion. Si le « troll » fait l'objet d'une relative tolérance, c'est que ses prises de parole s'en prennent au cadre de la discussion davantage qu'aux participants. Leurs interventions pourraient même avoir des effets positifs sur la qualité des débats. Selon le sociologue

60 Antonio Casilli en effet, un troll fédère contre lui l'ensemble des internautes présents dans un fil de discussion, qui vont ainsi dans leurs réponses prendre la défense du collectif et réaffirmer leur appartenance à la communauté. Le troll augmenterait ainsi le niveau d'attention de ces interlocuteurs, stimulerait leur participation et *in fine*, contribuerait indirectement à l'enrichissement de la conversation.

65 Les cas du « trolling » et celui de l'agressivité comme registre d'expression, que l'on pourrait réunir sous le terme d' « incivilités », doivent être distingués du cyberharcèlement et des discours de haine, même si la frontière entre les genres est parfois poreuse. Dans le premier cas, la véhémence des prises de parole ne constitue pas une attaque contre un interlocuteur, mais une transgression des normes sociales qui régissent un espace d'échange. Dans le second cas en revanche, les propos ont une portée personnelle ou collective qui visent explicitement à dénigrer un individu ou un groupe. Si ces pratiques sont punies
70 par la loi en vertu des dommages psychologiques qu'elles peuvent occasionner chez leurs victimes, elles ont également des effets néfastes sur le débat public. Parce qu'elles ont pour objectif de faire taire un individu ou de discréditer l'opinion d'un groupe, elles peuvent être considérées comme des atteintes au pluralisme démocratique. Elles engendrent des phénomènes de censures collectives et d'auto-censure qui appauvrissent le débat. [...]

75 **La justification morale de l'agressivité**

Le cyberharcèlement et les discours de haine peuvent pourtant se trouver une justification morale qui légitime leurs usages sur le web et les réseaux sociaux. La chercheuse américaine Lindsay Blackwell a mené une étude dont les résultats vont dans ce sens. [...]

80 Selon Lindsay Blackwell, cette étude illustre la pratique de justice punitive très présente sur les réseaux sociaux, qui s'apparente à la « loi du talion » que l'on résume généralement par l'expression « œil pour œil, dent pour dent ». Les propos injurieux y sont d'autant plus acceptés qu'ils s'adressent à une personne ayant eu un comportement immoral ou qui sort de la norme, et pour lequel elle doit être sanctionnée par la communauté.

85 Un cas célèbre de justice punitive en ligne est celui de Justine Sacco. En 2013, la jeune britannique part en voyage en Afrique du Sud. Avant de prendre son avion, elle tweete un message disant « Je pars pour l'Afrique. J'espère que je n'attraperai pas le sida. Je plaisante, je suis blanche ». Le tweet en question, qu'elle justifiera par la suite comme un trait d'humour, est très vite repris et condamné sur Twitter pour

sa teneur raciste. Lorsque Sacco atterrit au Cap, son tweet a occasionné des milliers de réponses : des condamnations, des parodies, des insultes et des appels au meurtre. Le temps du trajet en avion, elle a perdu son emploi (son employeur est directement pris à partie sur Twitter) et une bonne partie de ses relations personnelles et familiales lui tournent le dos. Entre le 20 décembre et la fin de l'année 2013, son nom est recherché 1,2 million de fois sur Google.

Le lynchage collectif comme distraction

Le cas de Justine Sacco est l'une des histoires qui inspirera au journaliste Jon Ronson son ouvrage *So you've been publicly shamed* qui traite de ces nouvelles formes d'humiliation collective sur les réseaux sociaux. Selon l'auteur, ces lynchages s'apparentent à une nouvelle forme de contrôle social, voire une résurgence des tribunaux populaires ou des jeux du cirque. Sans aller jusque-là, il semble indéniable que ces formes de condamnation collectives s'inscrivent dans une histoire. Selon le chercheur François Jost, elles peuvent être considérées comme les héritières du « *hate watching* », cette pratique qui vise à regarder des émissions tout en en détestant le contenu, dans le seul but de les critiquer et de tourner en ridicule ses protagonistes. Les réseaux sociaux prendraient ainsi le relais de la télé-réalité du début des années 2000, en amplifiant la dimension collective de la moquerie et par effet d'entraînement, sa virulence.

Le lynchage en ligne comme pratique sociale, voire comme distraction, soulève la question de sa réception. Si l'ironie et le second degré sont des registres d'expression particulièrement mobilisés sur les réseaux sociaux, tous les internautes ne disposent pas de la même grille d'interprétation des messages violents. Les chercheuses Amanda Lenhart et Michele Ybarra ont par exemple mené une étude portant sur la perception du cyberharcèlement chez les adolescents aux États-Unis. Elle révèle que si les garçons sont autant victimes d'agressions verbales que les filles (dans cette étude, un adolescent sur deux se dit avoir été la cible d'attaques en ligne), le discernement entre ce qui relève de l'agression et de l'humour varie considérablement selon les sexes : les jeunes femmes, davantage sujettes à des insultes concernant leur physique, expriment un seuil de tolérance inférieur à la violence expressive, alors que pour les jeunes hommes, un propos est considéré comme « admissible » tant qu'il ne va pas jusqu'à la menace directe de violence physique.

Que des insultes, des propos virulents ou des propos haineux soient formulés au premier ou au second degré, il n'en demeure pas moins que leur prolifération engendre irrémédiablement leur banalisation. [...]

L'anonymat en question

Lorsqu'il s'agit d'aborder la question du cyberharcèlement ou des discours de haine en ligne, l'anonymat des internautes est souvent désigné comme la cause principale de leur prolifération, dans la mesure où il favoriserait une forme de déresponsabilisation des individus. Protégés derrière un pseudonyme, ils trouveraient sur internet un exutoire idéal pour manifester leurs frustrations sans avoir à en payer les conséquences. Ces accusations oublient souvent que l'anonymat constitue l'un des piliers de la culture de débat en ligne, et qu'il est une condition *sine qua non* à la libération de la parole permise par internet. Dans notre vie quotidienne en effet, nos prises de parole sont en grande partie conditionnées par un ensemble de marqueurs sociaux. On sait que lors de réunions publiques par exemple, les femmes se manifestent moins que les hommes et qu'elles sont davantage sujettes à se faire interrompre. De la même façon, les individus qui disposent d'un faible niveau d'éducation osent moins prendre la parole dans une conversation lorsqu'elles perçoivent leurs interlocuteurs comme davantage cultivés qu'elles. L'émergence d'un internet grand public au milieu des années 1990 a porté en elle la promesse de pouvoir s'affranchir de ces carcans. Sur un forum ou un réseau social, personne ne perçoit l'âge, le sexe ou la couleur de peau de son interlocuteur. On peut y aborder les sujets que l'on n'ose pas aborder avec ses proches en face-à-face, on peut tester la pertinence d'un argument ou la popularité d'une opinion.

La responsabilité des plateformes

Face à cette situation, les plateformes de réseaux sociaux, où se déroule aujourd'hui l'essentiel du débat public en ligne, ont une première responsabilité liée à la conception des espaces de débat qu'ils mettent à disposition de leurs utilisateurs. Le design des outils d'expression a en effet une influence primordiale sur les dynamiques d'échange qu'ils font naître. Sur Twitter par exemple, le recours aux hashtags, l'adressage via l'arobase ou la limite des 140 caractères (aujourd'hui 280) favoriseraient des dynamiques de simplification et de radicalisation des propos, propices à des échanges conflictuels. Les algorithmes qui trient et hiérarchisent les informations sur ces plateformes sont également régulièrement mis en cause. Sur Facebook, la manière dont le EdgeRank* organise les *posts* des contacts des utilisateurs sur leurs fils d'actualité engendrerait la constitution de « bulles informationnelles » où les internautes seraient sans cesse au contact d'informations qui les confortent dans leurs opinions. Plus globalement, la conception des espaces de débat sur les réseaux sociaux est principalement tournée vers l'expression de préférences, par exemple à travers les « likes » sur Facebook ou YouTube. Ceux-ci seraient ainsi relativement peu utilisés comme des dispositifs de prise de parole en tant que tels, et consacraient à l'inverse une posture

réactive chez les internautes, souvent exprimée en termes binaires (j'aime / j'aime pas), qui ne facilite pas l'épanouissement d'un débat constructif et apaisé.

150 La seconde responsabilité des plateformes a trait à leur modèle économique. La plupart des grandes entreprises du web génèrent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en vendant l'attention de leurs utilisateurs à des annonceurs : plus les internautes passent de temps à utiliser leurs services, plus ils sont exposés à des publicités, et plus les plateformes génèrent des revenus. Dans ce contexte, les contenus haineux, au même titre que les contenus mensongers, constituent des produits informationnels particulièrement compétitifs. Parce qu'ils génèrent de l'« engagement », c'est-à-dire qu'ils font réagir les
155 internautes et suscitent des visionnages, des clics et des partages, ils contribuent à la croissance économique des plateformes. Ainsi, au-delà d'un simple « laisser-faire », ces dernières sont parfois accusées d'assurer la promotion de contenus douteux. L'algorithme de recommandation de YouTube par exemple, a été récemment mis en cause dans la promotion de vidéos complotistes : les internautes passant du temps à les visionner, elles permettent d'y insérer davantage de « coupures publicitaires »,
160 quitte à les recommander à un public qui ne chercherait pas *a priori* ce type de contenu. Ce qui avait fait polémique dans cette affaire est que cette même logique s'appliquait à la plateforme YouTube Kids, pourtant destinée aux enfants à partir de 4 ans.

Lutter contre la haine en ligne

La « responsabilisation des plateformes » est ainsi au cœur des politiques publiques de lutte contre la
165 haine en ligne. Historiquement, les géants du web ont toujours adopté une posture de « plombiers », qui gèrent des « tuyaux » mais ne souhaitent pas intervenir dans la régulation des contenus qui y circulent. Ces entreprises ont trainé des pieds, à de multiples reprises par le passé, pour retirer des contenus haineux, déréférencer des sites, supprimer des *posts* et des contenus. Si la logique semble s'être inversée depuis les attentats de 2015 et la diffusion de propagande djihadiste sur les réseaux sociaux, la nouvelle
170 posture des plateformes (intervenir davantage, et plus rapidement) s'accompagne également de risques de délégation de pouvoirs de censure des Etats vers des entreprises privées. [...]

La lutte contre les discours de haine en ligne est un exercice particulièrement périlleux dans la mesure où elle peut rapidement constituer une atteinte aux libertés fondamentales sur internet. Dans ce contexte, lutter contre les contenus illicites doit également s'accompagner d'une protection de la liberté
175 d'information et d'expression des internautes, notamment en obligeant les plateformes à plus de

transparence sur leurs pratiques de censure (communiquer sur les contenus retirés et les critères à partir desquels ils sont retirés) et en offrant aux internautes des voies de recours ou de contestation quand leurs contenus sont supprimés. Le récent rapport « Renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet », remis au Premier ministre le 20 septembre dernier, émet des propositions en ce sens. Jusqu'à
180 présent, la lutte contre les propos haineux en ligne repose principalement sur le volontarisme des plateformes, lui-même alimenté par le besoin de protéger leur image de marque. [...]

Une autre piste, qui pourrait s'avérer particulièrement fructueuse mais qui constitue jusqu'à présent le parent pauvre des politiques publiques de régulation des contenus, serait de s'attaquer au marché de la publicité en ligne. En imposant par exemple aux régies publicitaires de rendre publique la liste des sites
185 sur lesquels sont diffusées les publicités des annonceurs, ces derniers seraient incités à refuser que leurs campagnes soient relayées par des sites hébergeant des contenus haineux. De la même façon, les réseaux sociaux pourraient être contraints à davantage de transparence concernant les individus et les organisations qui sponsorisent des contenus douteux via leurs propres régies. Démonétiser les contenus qui propagent des discours de haine pourrait constituer un frein efficace à leur circulation. Ces pistes sont
190 également abordées dans le rapport mentionné plus haut, reste maintenant à savoir si le législateur s'en saisira.

Enfin, la lutte contre les discours de haine ne concerne pas que les plateformes et les pouvoirs publics, il est l'affaire de tous. Des associations ont ainsi entrepris de mettre en place des stratégies de contre-discours sur les réseaux sociaux, visant à mobiliser les internautes témoins de discours de haine à leur
195 porter la contradiction en intervenant dans le débat. [...] Ces initiatives accompagnent également une nouvelle approche de l'éducation aux médias et à l'information à l'école, visant à promouvoir une « éducation au débat » qui, au-delà de l'évaluation de la pertinence des sources d'information, s'intéresse à leur appropriation par les enfants et les adolescents et aux mécanismes de construction d'opinions collectives dans l'échange.

***EdgeRank** est un algorithme utilisé par le réseau social **Facebook**. Il a pour but de choisir et d'ordonner les contenus apparaissant sur le fil d'actualités des utilisateurs.

PARTIE 1 — COMPRÉHENSION

Consignes

Cette épreuve comporte une série de 8 questions relatives au texte précédent. Chaque question vous présente 5 propositions, dont une seule est considérée comme exacte (**2 points par bonne réponse**).

- 1) Pour quelles raisons l'auteur choisit-il le terme de « brutalisation » pour étayer sa thèse ?**
- A) Pour convenance personnelle
 - B) Pour des raisons étymologiques
 - C) Pour des raisons de méthodologie historique
 - D) Pour mieux singulariser le phénomène
 - E) Aucune réponse ne convient
- 2) Que rend possible la banalisation de la violence sur internet ?**
- A) Elle améliore une forme de débat décomplexé
 - B) Elle permet une controverse nuancée
 - C) Elle permet au point de vue de certains internautes de monopoliser le débat
 - D) Elle rend plus tolérables les mauvais comportements des personnalités publiques
 - E) Aucune réponse ne convient
- 3) Selon l'auteur, quelle crainte peut susciter le contrôle de discours illicites par les plateformes numériques ?**
- A) Le développement de forums illégaux échappant à toute surveillance
 - B) Une atteinte à l'image des promoteurs de discours de haine
 - C) La monopolisation du discours haineux par les GAFA
 - D) Une censure abusive opérée par les géants du web
 - E) Aucune réponse ne convient
- 4) Qu'est-ce qu'un « troll » ?**
- A) Le perturbateur d'un forum de discussion sur le net
 - B) Une passerelle entre réseaux sociaux éloignés
 - C) Un virus informatique bloquant l'accès aux forums numériques
 - D) Un phénomène d'emballement médiatique sur les réseaux sociaux
 - E) Aucune réponse ne convient
- 5) Quelle solution préconise l'auteur pour lutter contre les discours haineux sur le web ?**
- A) L'alourdissement des sanctions contre les sites hébergeurs
 - B) La responsabilisation des régies publicitaires
 - C) Une meilleure traçabilité des internautes
 - D) La fermeture systématique des forums haineux
 - E) Aucune réponse ne convient

6) Qu'est-il arrivé à Justine Sacco ?

- A) Cette jeune femme a raté l'avion à cause d'un tweet malheureux
- B) Elle a fondé un collectif raciste contre les malades du sida
- C) La jeune Américaine a utilisé Twitter pour provoquer un lynchage collectif
- D) A cause d'un tweet, Justine Sacco a été condamnée pour appel au meurtre
- E) Aucune réponse ne convient

7) Qu'est-ce que le « hate watching » ?

- A) Le plaisir, souvent collectif, de se moquer d'émissions jugées détestables
- B) Le rejet systématique de séries télévisées dérangeantes
- C) Un jeu consistant à casser sa télé à coup de marteau
- D) Un spectacle d'horreur constitué d'extraits de séries télévisées
- E) Aucune réponse ne convient

8) Quelle conclusion peut-on tirer de l'étude du cyberharcèlement chez les adolescents aux États-Unis ?

- A) La menace de violence physique marque le seuil de tolérance chez les filles
- B) Les filles sont davantage la cible d'agressions verbales que les garçons
- C) Face aux agressions verbales, les garçons semblent plus tolérants que les filles
- D) Les garçons semblent plus prompts à se livrer à des propos violents sur le web
- E) Aucune réponse ne convient

PARTIE 2 — EXPRESSION

Consignes

Pour les questions **9 à 24** : choisissez la reformulation correcte (orthographe + grammaire) dont le sens se rapproche le plus de la proposition **(1 point par bonne réponse)**.

9) Une crue exceptionnelle qui se produit en moyenne tous les cent ans

- A) Une crue centenaire
- B) Une crue centiare
- C) Une crue centennale
- D) Une crue centésimale
- E) Aucune réponse ne convient

10) Il faisait le pied de grue devant le bâtiment

- A) Il manifestait avec bruit devant le bâtiment
- B) Il servait de portier devant le bâtiment
- C) Il grimaçait devant le bâtiment
- D) Il attendait debout devant le bâtiment
- E) Aucune réponse ne convient

11) On lui versa une somme d'argent à titre de secours et de subvention

- A) On lui versa un subside
- B) On lui versa un écot
- C) On lui versa une emplette
- D) On lui versa une patente
- E) Aucune réponse ne convient

12) On ne va pas tergiverser là-dessus *ad libitum*

- A) On ne va pas temporiser là-dessus avec regret
- B) On ne va pas y user de faux-fuyants du bout des lèvres
- C) On ne va pas louvoyer là-dessus à partir de rien
- D) On ne va pas s'atormoyer là-dessus à volonté
- E) Aucune réponse ne convient

13) A la vue de la chauve-souris, nous décampâmes

- A) ... nous prîmes nos jambes à notre coup
- B) ... nous détaillâmes
- C) ... nous déguerpîmes
- D) ... nous nous enfuîmes à toute jambe
- E) Aucune réponse ne convient

14) Il en faudra plus pour l'ébranler

- A) Il en faudra davantage pour l'émouvoir
- B) Il en faudra d'avantage pour le secouer
- C) Il en faudra davantage pour le rasséréner
- D) Il en faudra d'avantage pour l'attendrir
- E) Aucune réponse ne convient

15) Il ratiocinait

- A) Il raisonnait de façon excessive
- B) Il prenait son temps pour juger
- C) Il structurait logiquement son discours
- D) Il économisait ses mots pour parler
- E) Aucune réponse ne convient

16) Une revue qui paraît une fois tous les deux mois

- A) Une revue bimestrielle
- B) Une revue bimensuelle
- C) Une revue trimestrielle
- D) Une revue hebdomadaire
- E) Aucune réponse ne convient

17) Une carte du monde trônait sur un mur de la classe

- A) Une planisphère trônait...
- B) Un globe terrestre trônait...
- C) Une mappemonde trônait...
- D) Un astrolabe trônait...
- E) Aucune réponse ne convient

18) Nous étions bercés par le mouvement du wagon

- A) Le déboulé du wagon nous berçait
- B) Le roulis du wagon nous berçait
- C) Le bandage du wagon nous berçait
- D) Le cabotage du wagon nous berçait
- E) Aucune réponse ne convient

19) La diplomate était la bienvenue à la soirée de l'Ambassadeur

- A) Elle était *persona non grata* à la soirée de l'Ambassadeur
- B) Elle était *alter ego* à la soirée de l'Ambassadeur
- C) Elle était *a posteriori* à la soirée de l'Ambassadeur
- D) Elle était *in utero* à la soirée de l'Ambassadeur
- E) Aucune réponse ne convient

20) On a ajouté des pétales de rose pour parfumer le poisson

- A) Des pétales de rose ont été ajoutés pour parfumer le turbo
- B) Des pétales de rose ont été ajoutées pour parfumer le colin
- C) Des pétales de rose ont été ajoutés pour parfumer le lieu
- D) Des pétales de rose ont été ajoutées pour parfumer la palombe
- E) Aucune réponse ne convient

21) Les yeux écarquillés, il attendait son acquiescement

- A) Les yeux grand ouverts, il attendait sa condamnation
- B) Les yeux grands ouverts, il attendait son adhésion
- C) Les yeux grand ouvert, il attendait sa relaxation
- D) Les yeux grands ouvert, il attendait son opposition
- E) Aucune réponse ne convient

22) Il jouait les Cassandra

- A) Il convainquait tout le monde par ses prophéties
- B) Il ne voyait que les malheurs à venir
- C) Il prédisait l'avenir avec une clairvoyance convaincante
- D) Il accomplissait des catastrophes naturelles
- E) Aucune réponse ne convient

23) Axel joue sur le terrain de tennis

- A) Axel joue sur le cour de tennis
- B) Axel joue sur le cours de tennis
- C) Axel joue sur le courre de tennis
- D) Axel joue sur le court de tennis
- E) Aucune réponse ne convient

24) Une à une les étoiles apparurent dans le ciel

- A) Une à une les étoiles luisirent dans le ciel
- B) Une à une les étoiles luirent dans le ciel
- C) Une à une les étoiles luisèrent dans le ciel
- D) Une à une les étoiles leurèrent dans le ciel
- E) Aucune réponse ne convient

Consignes

Pour les questions **25 à 28** : complétez le texte avec la suite la plus cohérente (**3 points par bonne réponse**).

- 25) « La science est universelle et fédératrice. Universelle parce qu'elle est fondée sur des faits et non : une pomme tombe de la même manière en tout point de la planète et en tout temps, quoi qu'on puisse penser. Fédératrice parce que la passion d'apprendre est commune à tous les hommes. La connaissance scientifique n'a pas de, de genre, de race, ni de parti. Aussi la science peut-elle jouer un rôle vital pour rapprocher les individus dans notre monde »
(Fabiola Gianotti, Directrice générale du Cern)

- A) des hypothèses chance unifié
- B) des informations frayeurs étriqué
- C) des erreurs limites..... enchanté
- D) des opinions passeport compartimenté
- E) Aucune réponse ne convient

- 26) « La région de, où se situe la Silicon Valley, reste le premier pôle technologique du monde. [...] Pourtant, malgré ses atouts manifestes, la Silicon Valley connaîtra en 2019 un exode technologique : elle sera moins attirante pour qui veut lancer et développer une start-up. Il existe trois raisons à cette tendance. Primo, la Silicon Valley a produit les outils qui permettent de diriger une [...] Secundo, la Silicon Valley séduit moins, car il n'est plus possible d'y innover avec un budget serré. [...] Dernière raison : la Silicon Valley perd de son dynamisme à cause de la présence écrasante des géants des technologies. Les grandes entreprises technologiques d'aujourd'hui sont plus puissantes, plus agiles et plus ambitieuses que toute autre génération d'entreprises avant elles, et elles laissent aux start-up pour prospérer. » (Alexandra Suich Bass, *The Economist*, trad. *Courrier International*)

- A) Los Angeles entreprise du web un boulevard
- B) la baie de San Francisco société à distance peu d'espace
- C) Californie multinationale tout seul le champ libre
- D) New-York multitude de secteursdes miettes
- E) Aucune réponse ne convient

27) « Depuis le 1^{er} août 2018, l'humanité est entrée en situation
Chaque année, le « jour du dépassement », marquant la date théorique à laquelle
les ressources naturelles de la planète produites annuellement sont consommées,
survient de plus en plus tôt. Parmi les solutions pour réduire notre
empreinte écologique, l'économie circulaire fait des émules. » (theconversation.com)

- A) de résilience écartées
- B) de retour à l'équilibre rejetées
- C) de dette écologique plébiscitées
- D) d'opulence inefficaces.....
- E) Aucune réponse ne convient

28) « J'ai toujours, devant les yeux, l'image de ma première nuit de vol en Argentine,
une nuit sombre où scintillaient seules, comme des étoiles, les rares lumières
dans la plaine.

Chacune signalait, dans cet océan de ténèbres, le miracle d'une conscience. Dans ce
foyer, on lisait, on réfléchissait, on poursuivait des confidences. Dans cet autre, peut-
être, on cherchait à sonder l'espace, on s'usait en calculs sur la nébuleuse
d'Andromède. Là on aimait. De loin en loin luisaient ces feux dans la campagne qui
réclamaient leur nourriture. Jusqu'aux plus discrets, celui du poète, de l'instituteur,
du charpentier. Mais parmi ces étoiles, combien de fenêtres fermées,
combien d'étoiles éteintes, combien d'hommes endormis... » (St Exupéry – *Terre des
hommes*)

- A) concentrées endormies
- B) éparses vivantes
- C) de voitures de mer
- D) inondant à matelas
- E) Aucune réponse ne convient